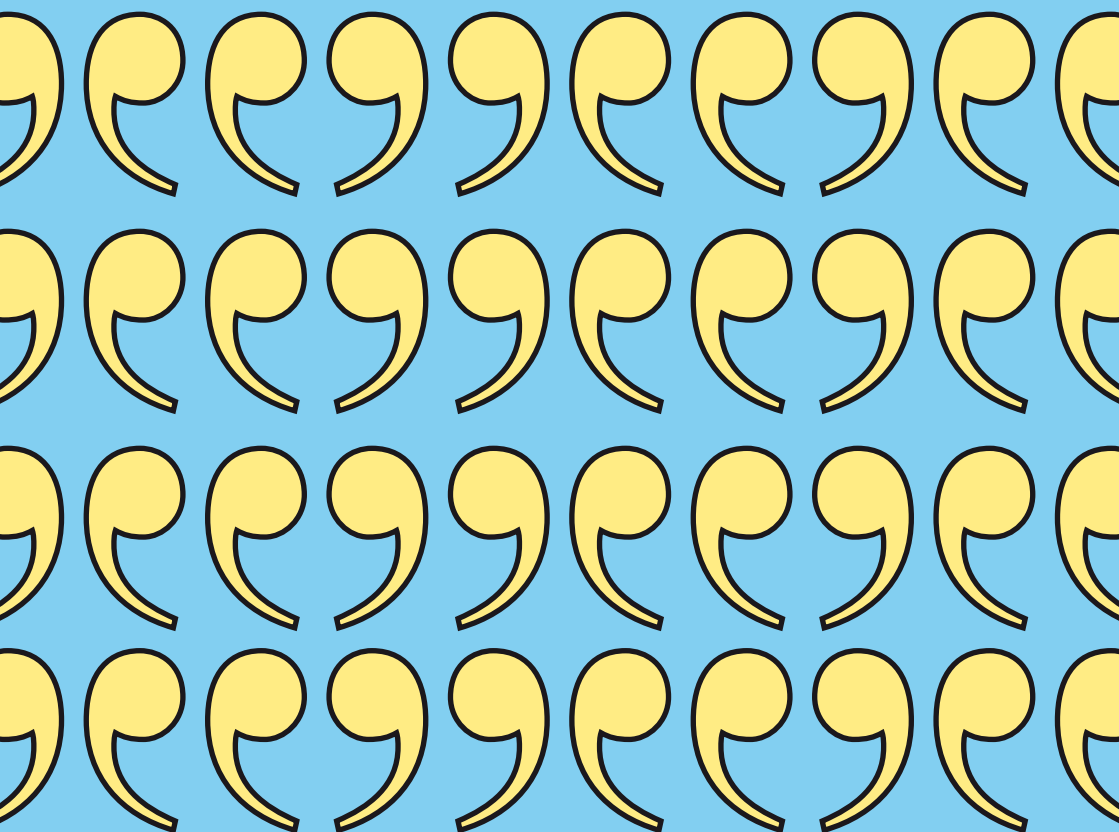
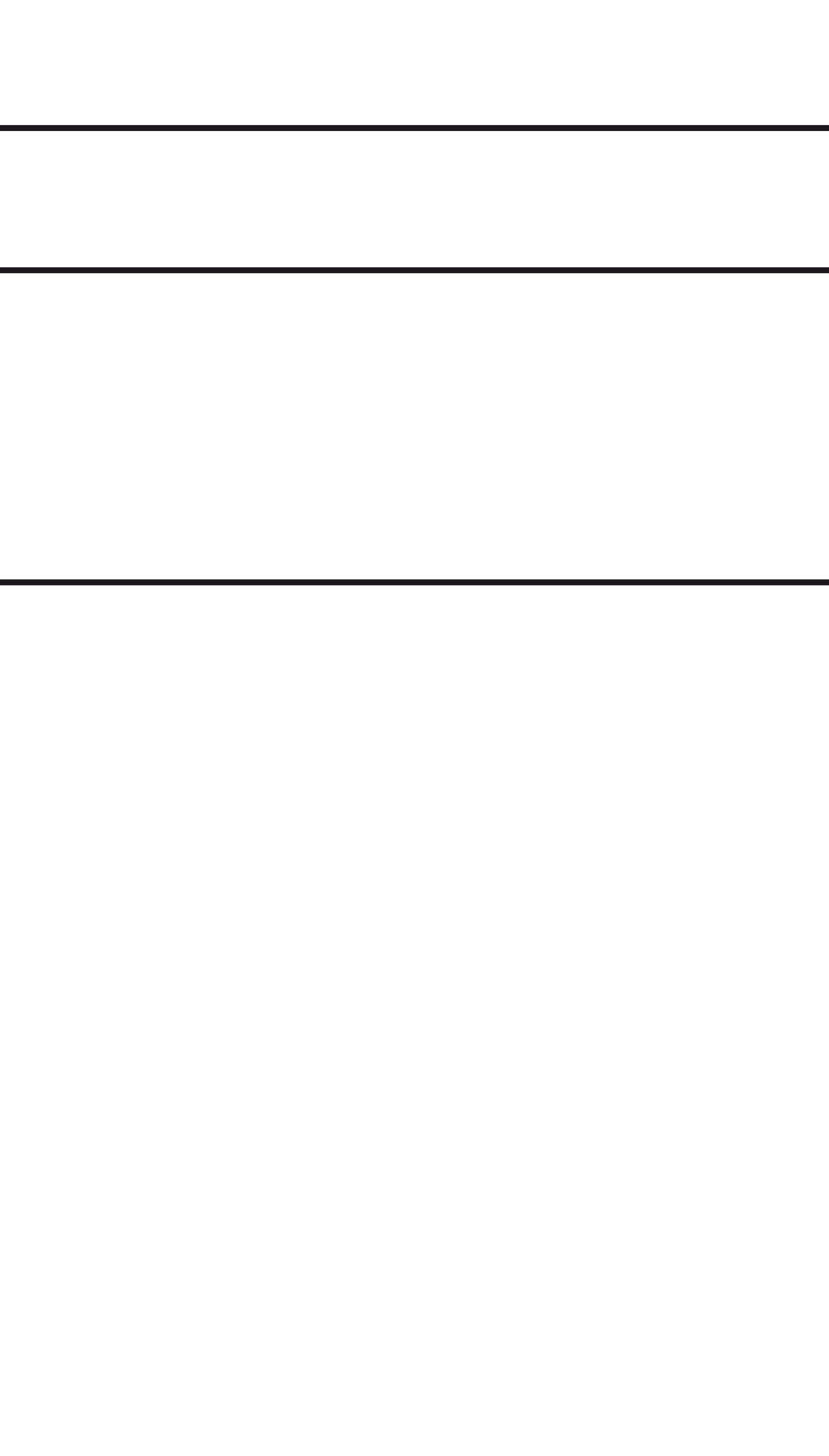


SUBVENTIONS

Littérature

2021





SUBVENTIONS

Littérature

2021

TABLE DES MATIÈRES

- 3** Présentation
- 4** La traduction d'ouvrages
- 6** La promotion d'ouvrages
- 8** Les ouvrages illustrés
- 10** Les matériels de promotion
- 12** La mobilité des auteur·e·s
- 14** Les résidences de traduction
- 16** Le *Fellowship* Llull
- 17** Le programme pour traducteurs
- 18** Les autres services et les dernières nouvelles
- 19** L'équipe de Littérature Llull
- 20** Les bureaux Llull à l'étranger



PRÉSENTATION

L'Institut Ramon Llull est un organisme public créé en 2002 dans le but de promouvoir la langue et la culture catalanes hors de Catalogne. Pour atteindre cet objectif, l'Institut facilite le rayonnement international d'écrivains et d'artistes, encourage les échanges artistiques et culturels et promeut les études catalanes dans des universités du monde entier. Cet organisme est actuellement composé de la Generalitat de Catalunya (le gouvernement autonome de la Catalogne), le gouvernement des Îles Baléares et la Mairie de Barcelone.

Les départements de l'Institut sont spécialisés dans les domaines d'activité suivants :

DÉPARTEMENT DE CRÉATION : arts visuels, design et architecture, arts de la scène, musique et cinéma.

DÉPARTEMENT DE LITTÉRATURE : ouvrages de fiction et de non-fiction, classiques modernes, poésie, théâtre, littérature jeunesse et ouvrages illustrés.

DÉPARTEMENT DE LANGUE ET UNIVERSITÉS : études catalanes dans le domaine académique.

L'Institut collabore avec des festivals littéraires internationaux et assiste régulièrement aux salons du livre les plus importants. L'Institut organise également la présence de la culture catalane en tant qu'invitée d'honneur de ces événements.

L'Institut promeut les titres les plus importants de la littérature catalane et oriente les professionnels étrangers pour leur faire découvrir les livres les plus importants des maisons d'édition et agences catalanes. Pour ce faire, l'Institut crée son propre matériel de promotion. En outre, le Lulll organise chaque année un *fellowship* à Barcelone pour les éditeurs et agents internationaux.

Par ailleurs, l'Institut propose six lignes de subventions aux professionnels du secteur de l'édition. Cette brochure contient un résumé de chacune de ces aides :

1. La traduction d'ouvrages
2. La promotion d'ouvrages
3. Les ouvrages illustrés
4. La mobilité des auteur·e·s
5. Les matériels de promotion
6. Les résidences de traduction

Par le biais de ces ressources et initiatives, l'Institut donne son soutien à des écrivains, illustrateurs, traducteurs, éditeurs, agents littéraires et programmeurs de festivals afin de faire rayonner la littérature catalane auprès des lecteurs du monde entier.

LA TRADUCTION D'OUVRAGES

Subventions pour la traduction d'ouvrages littéraires et de pensée vers d'autres langues

L'OBJET

La traduction d'ouvrages originaux en catalan ou en occitan (dans sa variante aranaise) des genres suivants : la fiction, la poésie, le théâtre, le roman graphique et la pensée (non-fiction et sciences sociales).

LES BÉNÉFICIAIRES

Ces subventions sont destinées à soutenir les maisons d'édition, les professionnels ainsi que les personnes morales publiques ou privées, espagnols ou étrangers, répondant aux critères suivants :

- publier l'ouvrage entre la date de la décision d'octroi de la subvention et novembre 2022.
- avoir acquis les droits d'édition pour la publication de l'ouvrage
- publier l'ouvrage sous forme de livre imprimé et avoir une distribution commerciale dans les librairies (les publications en ligne et l'impression à la demande sont exclues).

LES FRAIS SUBVENTIONNABLES

Seuls les honoraires de la traductrice ou du traducteur sont subventionnables. Dans le cas d'anthologies de poésie, les coûts correspondant aux honoraires de la personne responsable de l'anthologie sont également éligibles à la subvention.

LA PRÉSENTATION DES DEMANDES

- **EN LIGNE** : pour les professionnels et les personnes morales.
- **FORMAT PAPIER** : uniquement pour les professionnels.

Pour les demandeurs étrangers non-résidents et dans le cas où il s'agit d'une première demande de subvention à l'Institut Ramon Llull, une accréditation est requise. À défaut, il est nécessaire d'en faire la demande.

L'Institut Ramon Llull se chargera de fournir l'accréditation et de l'envoyer après avoir vérifié les documents attestant de l'identité du demandeur. L'accréditation est valable cinq ans. Une fois que le demandeur la reçoit, il peut commencer les démarches de demande de subvention.

LES DATES DE DÉPÔT DES DEMANDES

Cette ligne de subventions fait l'objet de trois appels par an :

- **Premier appel** : du 18 février au 29 avril 2021.
- **Deuxième appel** : du 3 mai au 30 juin 2021.
- **Troisième appel** : du 1^{er} juillet au 3 novembre 2021.

Il est possible de soumettre deux demandes par appel.

LES JUSTIFICATIFS

Le demandeur doit justifier un minimum de 80 % du montant éligible, conformément à la procédure détaillée dans les conditions. Dans le cas contraire, la subvention sera annulée.

LE SITE WEB

Les dossiers peuvent être consultés sur le site web de l'Institut Ramon Llull.

Les documents additionnels, le cas échéant, ainsi que les justificatifs peuvent être soumis par voie télématique sur le site web Llull.

Les professionnels indépendants peuvent également remettre ces documents personnellement au format papier.

POUR LES DEMANDES D'INFORMATION

Mme Maria Jesús Alonso
(mjalonso@llull.cat)

La présente synthèse revêt un caractère strictement informatif. Elle ne comporte aucun effet juridique obligatoire pour l'Institut Ramon Llull.

LA PROMOTION D'OUVRAGES

Subventions pour la réalisation d'activités de promotion de la littérature catalane et aranaise à l'étranger

L'OBJET

Cette subvention est prévue pour la mise en œuvre des activités suivantes au cours de l'année de l'appel à candidature :

- a) **Actions de promotion de la littérature catalane et aranaise** hors du territoire linguistique de ces deux langues : festivals littéraires internationaux, présentations et plans de promotion d'ouvrages traduits.
- b) **Textes** de littérature catalane et aranaise dont la traduction est publiée dans des revues culturelles.
- c) **Actions de promotion d'ouvrages illustrés** publiés dans n'importe quelle langue, à l'exception du catalan et de l'occitan (dans sa variante aranaise), et dont l'illustratrice ou l'illustrateur est une personne domiciliée en Catalogne ou aux Baléares.

LES BÉNÉFICIAIRES

Les professionnels ou personnes morales publiques ou privées, espagnols ou étrangers.

LES FRAIS SUBVENTIONNABLES

- a) **Les activités de promotion :**
 - Le déplacement de l'auteur·e, du traducteur/-trice.
 - L'hébergement de l'écrivain·e, du traducteur/-trice.
 - Les honoraires professionnels (écrivain·e, traducteur/-trice et autres participants externes).
- Le matériel graphique (coûts de mise en page, d'impression, de conception et d'envoi du matériel graphique).
- Les honoraires de l'entreprise de communication externe.
- Les coûts de la campagne de marketing.
- Les droits de projection de films ou de documentaires.
- Le matériel audiovisuel (production technique, traduction et coûts de sous-titrage).
- b) **Le dossier dans des revues :**
 - Les honoraires des rédacteurs/-trices, traducteurs/-trices, éditeurs/-trices et collaborateurs/-trices externes.
 - Les droits de reproduction d'images.
- c) **Les activités de promotion des ouvrages illustrés :**
 - Le déplacement de l'illustrateur/-trice (et/ou du présentateur/-trice et d'autres participants externes).
 - L'hébergement de l'illustrateur/-trice (et/ou du présentateur/-trice et d'autres participants externes à l'organisme demandeur).
 - Les honoraires professionnels du présentateur/-trice et d'autres participants externes.
 - Le matériel graphique (coûts de mise en page, d'impression, de conception et de distribution du matériel graphique).
 - Les honoraires de l'entreprise de communication externe.
 - Les coûts de la campagne de marketing.
 - Les droits de projection de films et de documentaires.
 - Le matériel audiovisuel (production technique, traduction et coûts de sous-titrage).

LA PRÉSENTATION DES DEMANDES

- **EN LIGNE** : pour les professionnels et les personnes morales.
- **FORMAT PAPIER** : uniquement pour les professionnels.

Les demandeurs étrangers qui réalisent une première demande de subvention à l'Institut Ramon Llull devront obtenir une accréditation. L'Institut se chargera de la leur fournir et de la leur envoyer après avoir vérifié les documents prouvant l'identité du demandeur.

L'accréditation (utilisateur et mot de passe) sera valable pendant cinq ans à partir de sa date d'émission à moins que les documents fournis ne changent, ce dont l'Institut doit être informé.

LES DATES DE DÉPÔT DES DEMANDES

Cette ligne de subventions fait l'objet de deux appels :

- **Premier appel** : du 18 février au 13 mai 2021.
- **Second appel** : du 21 juin au 27 octobre 2021.

Il est possible de soumettre deux demandes par appel.

LES JUSTIFICATIFS

Pour toucher la subvention octroyée, le demandeur doit justifier au moins 60 % du montant demandé (et éligible). Dans le cas contraire, la subvention sera annulée.

Si seule une somme s'élevant de 60 à 80 % du montant éligible est justifiée, le montant de la subvention octroyée sera réajusté proportionnellement. Si le montant que le demandeur a justifié est supérieur à 80 % du coût initialement prévu, le montant de la subvention octroyée ne sera pas réduit.

LE SITE WEB

Les dossiers peuvent être consultés sur le site web de l'Institut. Les documents additionnels, le cas échéant, ainsi que les justificatifs peuvent être soumis par voie télématique sur le site web.

POUR LES DEMANDES D'INFORMATION

Mme Maria Jesús Alonso
(mjalonso@llull.cat)

La présente synthèse revêt un caractère strictement informatif. Elle ne comporte aucun effet juridique obligatoire pour l'Institut Ramon Llull.

LES OUVRAGES ILLUSTRÉS

Subventions pour la publication d'ouvrages illustrés à l'étranger

L'OBJET

Le financement des coûts destinés à la rémunération de l'illustrateur/-trice d'ouvrages illustrés.

L'ouvrage auquel est rattachée la demande de subvention doit faire l'objet d'un contrat selon l'une des trois modalités suivantes :

- Ouvrage pour le compte d'une maison d'édition étrangère.
- Cession des droits d'un ouvrage déjà publié.
- Coédition internationale.

LES BÉNÉFICIAIRES

Ces subventions sont destinées à soutenir les professionnels ou les personnes morales publiques ou privées, espagnols ou étrangers, répondant aux conditions suivantes :

- Disposer des droits pour publier l'ouvrage.
- L'ouvrage doit être publié sous forme de livre imprimé et faire l'objet d'une distribution commerciale (les publications en ligne, l'impression sur demande et l'auto-édition sont exclues).
- L'ouvrage doit être publié dans une langue autre que le catalan ou l'aragonais.
- L'illustrateur/-trice doit avoir son domicile fiscal en Catalogne ou aux Îles Baléares.
- L'ouvrage traduit doit être publié après la décision finale relative à l'octroi des subventions et avant le 30 novembre 2022.

LES FRAIS SUBVENTIONNABLES

Le seul coût éligible est la rémunération de l'illustrateur/-trice.

LA PRÉSENTATION DES DEMANDES

- **EN LIGNE** : pour les professionnels et les personnes morales.
- **FORMAT PAPIER** : uniquement pour les professionnels.

Les demandeurs étrangers qui réalisent une première demande de subvention à l'Institut Ramon Llull devront obtenir une accréditation. L'Institut se chargera de la leur fournir et de la leur envoyer après avoir vérifié les documents prouvant l'identité du demandeur.

L'accréditation (utilisateur et mot de passe) sera valable pendant cinq ans à partir de sa date d'émission à moins que les documents fournis ne changent, ce dont l'Institut doit être informé.

LES DATES DE DÉPÔT DES DEMANDES

Cette ligne de subventions fait l'objet de trois appels :

- **Premier appel** : du 18 février au 29 avril 2021.
- **Deuxième appel** : du 3 mai au 30 juin 2021.
- **Troisième appel** : du 1^{er} juillet au 27 octobre 2021.

LES JUSTIFICATIFS

Le demandeur doit justifier un minimum de 80 % du montant demandé (et éligible) afin de recevoir la subvention. Dans le cas contraire, la subvention sera annulée.

LE SITE WEB

Les dossiers peuvent être consultés sur le site web de l'Institut. Les documents additionnels, le cas échéant, ainsi que les justificatifs peuvent être soumis par voie télématique sur le site web.

POUR LES DEMANDES D'INFORMATION

Mme Rosa Crespi (rcrespi@lull.cat)

La présente synthèse revêt un caractère strictement informatif. Elle ne produit aucun effet juridique obligatoire pour l'Institut Ramon Llull.

LES MATÉRIELS DE PROMOTION

Subventions pour élaborer des matériels de promotion

L'OBJET

Afin de réaliser les activités suivantes pendant l'année de concession de la subvention :

- La traduction d'extraits d'œuvres écrites en catalan ou en aranais à des fins promotionnelles.
- La production de brochures afin de promouvoir la littérature catalane ou aranaise à l'étranger.
- La production de matériels de promotion dans n'importe quel format (imprimé, numérique et/ou audiovisuel).

LES BÉNÉFICIAIRES

Les professionnels indépendants ou les organismes, publics ou privés, espagnols ou étrangers.

LES FRAIS SUBVENTIONNABLES

Les coûts éligibles sont :

- La traduction de l'extrait d'un ouvrage.
- La traduction de la biographie de l'auteur·e.
- La traduction du matériel associé (articles de presse, critiques).
- Le coût de la production éditoriale (conception, mise en page et impression).
- Le coût de la production audiovisuelle (production technique, traduction et sous-titrage).

L'extrait ne peut pas représenter plus de 20 % du texte de l'ouvrage original.

LA PRÉSENTATION DES DEMANDES

- **EN LIGNE** : pour les professionnels et les personnes morales.
- **FORMAT PAPIER** : uniquement pour les professionnels.

Pour les demandeurs étrangers non-résidents et dans le cas où il s'agit d'une première demande de subvention à l'Institut Ramon Llull, une accréditation est requise. À défaut, il est nécessaire d'en faire la demande.

L'Institut Ramon Llull se chargera de fournir l'accréditation et de l'envoyer après avoir vérifié les documents attestant de l'identité du demandeur. L'accréditation est valable cinq ans. Une fois que le demandeur la reçoit, il peut commencer les démarches de demande de subvention.

LES DATES DE DÉPÔT DES DEMANDES

Cette ligne de subventions fait l'objet de deux appels :

- **Premier appel** : du 18 février au 13 mai 2021.
- **Second appel** : du 21 juin au 27 octobre 2021.

Il est possible de soumettre trois demandes par appel.

LES JUSTIFICATIFS

Le demandeur doit justifier un minimum de 60 % du montant demandé (et éligible) afin de recevoir la subvention octroyée. Dans le cas contraire, la subvention sera révoquée.

LE SITE WEB

Les dossiers peuvent être consultés sur le site web de l'Institut Ramon Llull. Les documents additionnels, le cas échéant, ainsi que les justificatifs peuvent être téléchargés sur le site web de l'Institut. Dans le cas de professionnels indépendants, ces documents peuvent aussi être remis personnellement au format papier.

POUR LES DEMANDES D'INFORMATION

Mme Rosa Crespi (rcrespi@llull.cat)

La présente synthèse revêt un caractère strictement informatif. Elle ne produit aucun effet juridique obligatoire pour l'Institut Ramon Llull.

LA MOBILITÉ DES AUTEUR·E·S

Subventions pour la mobilité des auteur·e·s de littérature catalane et aranaise

L'OBJET

D'une part, le financement des frais de déplacement des écrivain·e·s et illustrateurs/-trices pour la réalisation d'activités auxquelles ils sont invités pour la diffusion de la littérature catalane ou aranaise hors du territoire linguistique de ces deux langues.

D'autre part, le financement des frais de déplacement des écrivain·e·s pour participer à des séjours internationaux de création.

LES BÉNÉFICIAIRES

Les auteur·e·s (écrivain·e·s et illustrateurs/-trices) en catalan ou occitan (dans sa variante aranaise).

LES CRITÈRES

Les demandeurs doivent répondre aux critères suivants :

- a) Les écrivain·e·s doivent avoir publié au moins un ouvrage (fiction, poésie, théâtre, jeunesse ou non-fiction), dont la langue originale est le catalan ou l'occitan, sous forme de livre imprimé, et ayant un auteur unique.
- b) Les illustrateurs/-trices doivent avoir publié au moins deux ouvrages dont la langue originale est le catalan ou l'occitan.
- c) Les écrivain·e·s doivent être invités à participer à des activités culturelles, qui peuvent être de trois sortes : la présentation d'ouvrages traduits, des festivals internationaux de littérature et/ou des séjours internationaux de création.

- d) Les illustrateurs/-trices doivent être invités à participer à des activités culturelles, qui peuvent être de deux sortes : des actions visant la diffusion d'ouvrages illustrés (dont la langue originale est le catalan ou l'occitan) ou des festivals internationaux d'illustration.
- e) Les ouvrages que présentent les écrivain·e·s et les illustrateurs/-trices sont toujours leurs propres ouvrages et non ceux d'autres auteur·e·s.

LES FRAIS SUBVENTIONNABLES

Les coûts éligibles sont uniquement les frais de déplacement de l'auteur·e (avion, train, bateau et/ou autobus interurbain).

LES MONTANTS MINIMUM ET MAXIMUM

Le montant minimum subventionnable s'élève à 200 €, le maximum à 1 500 €. La subvention couvrira entre 80 et 100 % de la dépense réalisée (selon le nombre de demandes admises et les disponibilités budgétaires).

LA PRÉSENTATION DES DEMANDES

La demande doit être présentée après la réalisation de l'activité. Le justificatif des frais déboursés sera présenté au moment de la demande de subvention.

- **EN LIGNE** : pour les professionnels et les personnes morales.
- **FORMAT PAPIER** : uniquement pour les professionnels.

Les demandeurs étrangers qui réalisent une première demande de subvention à l'Institut Ramon Llull devront obtenir une accréditation. L'Institut se chargera de la leur fournir et de la leur envoyer après avoir vérifié les documents prouvant l'identité du demandeur.

L'accréditation (utilisateur et mot de passe) sera valable pendant cinq ans à partir de sa date d'émission à moins que les documents fournis ne changent, ce dont l'Institut doit être informé.

LES DATES DE DÉPÔT DES DEMANDES

Un seul appel est prévu pour cette ligne de subventions.

Il est possible de déposer deux demandes par auteur et par an.

LE SITE WEB

Les dossiers peuvent être consultés sur le site web de l'Institut.

Les documents additionnels, le cas échéant, ainsi que les justificatifs peuvent être soumis par voie télématique sur le site web en présentant des copies scannées des documents, soit personnellement, soit au format papier.

POUR LES DEMANDES D'INFORMATION

Mme Rosa Crespi (rcrespi@lull.cat)

La présente synthèse revêt un caractère strictement informatif. Elle ne produit aucun effet juridique obligatoire pour l'Institut Ramon Llull.

LES RÉSIDENCES DE TRADUCTIONS

Subventions pour des séjours en Catalogne de traducteurs/ -trices internationaux de littérature catalane

L'OBJET

Ces aides sont allouées à des traducteurs et traductrices se consacrant à la traduction d'ouvrages de littérature catalane pour effectuer des séjours en Catalogne d'une durée de deux à six semaines (à l'exception du mois d'août). Les bénéficiaires pourront loger dans un appartement situé sur le campus de l'Université autonome de Barcelone (UAB) et recevront une allocation couvrant leurs frais de manutention.

LES BÉNÉFICIAIRES

Peuvent prétendre à ces subventions les traducteurs et traductrices étrangers qui traduisent un ouvrage de littérature catalane (fiction, poésie, théâtre, jeunesse ou non-fiction), sont domiciliés à l'étranger et disposent d'un contrat avec une maison d'édition pour traduire l'ouvrage.

LA PRÉSENTATION DES DEMANDES

- **EN LIGNE** : pour les professionnels et les personnes morales.
- **FORMAT PAPIER** : uniquement pour les professionnels.

Pour les demandeurs étrangers non-résidents et dans le cas où il s'agit d'une première demande de subvention à l'Institut Ramon Llull, une accréditation est requise. À défaut, il est nécessaire d'en faire la demande.

L'Institut Ramon Llull se chargera de fournir l'accréditation et de l'envoyer après avoir vérifié les documents attestant de l'identité du demandeur. L'accréditation est valable cinq ans. Une fois que le demandeur la reçoit, il peut commencer les démarches de demande de subvention.

LES DOCUMENTS À PRÉSENTER

- Photocopie du passeport
- Curriculum vitae
- Copie du contrat de traduction
- Catalogue de la maison d'édition qui publie la traduction
- Programme de travail pendant le séjour

LES DATES DE DÉPÔT DES DEMANDES

Un seul appel est prévu pour cette ligne de subventions.

LE SITE WEB

Les dossiers peuvent être consultés sur le site web de l'Institut.

Les documents additionnels, le cas échéant, ainsi que les justificatifs peuvent être soumis par voie télématique sur le site web de l'IRL.

LES DEMANDES D'INFORMATION

Mme Maria Jesús Alonso
(mjalonso@lull.cat)

La présente synthèse revêt un caractère strictement informatif. Elle ne produit aucun effet juridique obligatoire pour l'Institut Ramon Lull.



LE *FELLOWSHIP* LLULL

En 2021, l'Institut organise la 20^e édition du *fellowship* pour éditeurs et agents internationaux. Elle aura lieu à Barcelone en septembre, à l'occasion de la 39^e édition de la Semaine du livre en catalan.

LES DATES DE DÉPÔT DES DEMANDES

Veuillez consulter les dates sur le portail de l'Institut (www.llull.cat).

L'HISTOIRE

Organisé pour la première fois en 2007 afin de préparer la participation de la culture catalane au Salon de Francfort en tant qu'invitée d'honneur, le *fellowship* fut conçu pour promouvoir la traduction d'ouvrages écrits en catalan vers d'autres langues afin d'atteindre de nouveaux marchés. Depuis, 173 professionnels de 32 pays y ont participé.

L'OBJECTIF

Le but du programme est d'offrir aux participants une vision exhaustive de la littérature catalane et de leur donner la possibilité de faire du réseautage avec les maisons d'édition et les agences littéraires catalanes.

PROGRAMME POUR TRADUCTRICES ET TRADUCTEURS

Programme pour la promotion du patrimoine littéraire en langue catalane et aranais

LES OBJECTIFS

- Renforcer le rôle des traducteurs littéraires du catalan et de l'occitan (dans sa version aranais) vers d'autres langues en tant que prescripteurs internationaux dans le secteur éditorial.
- Favoriser la promotion internationale du patrimoine littéraire en langue catalane et occitane (dans sa version aranais). Afin de délimiter la portée des auteurs objets de promotion dans le cadre de ce programme, nous considérerons auteurs patrimoniaux ceux qui sont morts avant 2010 et ont contribué de manière significative au corpus de la littérature catalane.
- Favoriser l'apparition sur le marché de nouveaux traducteurs de littérature catalane et aranais et encourager leur développement professionnel.

LES CONCEPTS

- Les honoraires correspondant à la traduction d'un extrait d'une œuvre appartenant au patrimoine littéraire en catalan et occitan (dans sa variété aranais).
- Les honoraires correspondant à l'élaboration d'un dossier de promotion au sujet de l'auteur et de l'œuvre dont on traduira l'extrait.

DÉLAI DE PRÉSENTATION

Appel unique : du 22 février
au 15 avril 2021

La sélection des projets choisis sera
communiquée aux personnes intéressées
à partir du 3 mai 2021.

Il faudra présenter la demande sur le site
web de l'Institut Ramon Llull.
llull.cat

DOCUMENTS

- Lettre de motivation
- Curriculum vitae
- Plan de promotion de l'extrait et du dossier de promotion :
 - a) la liste des maisons d'édition internationales auxquelles on prévoit de présenter l'ouvrage ainsi que le calendrier d'exécution
 - b) le contenu du dossier de promotion.
- Devis
- Extrait de l'ouvrage en catalan ou occitan (dans sa variété aranais)

LES DEMANDES D'INFORMATION

Mme Rosa Crespi (rcrespi@llull.cat)
llull.cat



LES AUTRES SERVICES ET LES DERNIÈRES NOUVELLES

L'Institut promeut la création de réseaux entre éditeurs et agents internationaux et le secteur de l'édition en catalan. Nous serons ravis de mettre en contact les professionnels étrangers de l'édition avec des auteurs, des éditeurs et des agents catalans.

- **TRAC**

www.llull.cat/trac : pour savoir quels ouvrages de littérature catalane ont été traduits.

- **TRADUCAT**

www.llull.cat/traducac : pour connaître les traducteurs littéraires du catalan vers d'autres langues.

PAPER LLULL

llull.cat

L'Institut Ramon Llull continue à développer sa communication, à élargir ses horizons et à combler les besoins de son public potentiel et de la communauté de spécialistes qui compose son réseau éducatif, littéraire, artistique et prescriptif. Voici ce qui sous-tend Paper Llull, une nouvelle initiative de communication sous forme de magazine numérique présentant un contenu spécifique à propos de toutes les disciplines couvertes par l'Institut Ramon Llull.

Si vous souhaitez être informé des dates des appels et des dernières nouveautés nous vous invitons à vous inscrire à l'un de nos bulletins adressés aux traducteurs, aux éditeurs et aux programmeurs de festivals sur literatura@llull.cat.

L'ÉQUIPE DE LITTÉRATURE LLULL

Siège central

Avinguda Diagonal, 373 — 08008 Barcelona
Tél. +34 934 67 80 00 — literatura@llull.cat — www.llull.cat
www.facebook.com/IRLLull — twitter.com/irllull — [instagram.com/irllull](https://www.instagram.com/irllull)



Izaskun Arretxe
Directrice du département
de littérature
iarretxe@llull.cat



Gemma Gil
Coordinatrice du
département
ggil@llull.cat



Maria Jesús Alonso
Responsable des subventions
de traduction, de promotion
et d'accueil en résidence
mjalonso@llull.cat



Rosa Crespi
Responsable des subventions
pour les ouvrages illustrés,
la traduction d'extraits
et la mobilité
rcrespi@llull.cat



Julià Florit
Responsable des Fiction,
poésie ainsi que foires
et salons du livre
jflorit@llull.cat



Carles Navarrete
Responsable des
Littérature jeunesse
et non-fiction
cnavarrete@llull.cat



Neus Crisol
Responsable des Fiction
et classiques
modernes
ncrisol@llull.cat



Annabel Garcia
Assistante subvention
traduction
agarcia@llull.cat



Dolores Oliveras
Assistante subvention
promotion
doliveras@llull.cat



LES BUREAUX LLULL À L'ÉTRANGER



Berlin

Friedrichstrasse 185
10117 Berlin, Deutschland
+49 (0) 30 208 86 43 24

Silvia González
sgonzalez@llull.cat



London

17 Fleet Street
EC4Y 1AA London,
United Kingdom
+44 (0) 2078420852

Marc Dueñas
mduenas@llull.cat



New York

655 Third Ave.
Suite 1830
10017 New York, USA
+16464213548

Jadranka Vrsalovic
jvrsalovic@llull.cat



Paris

50, rue Saint-Ferdinand
75017 Paris, France
+33 (0) 142 66 02 45

Raül David Martínez
rdmartinez@llull.cat

Première édition : 2021
Institut Ramon Llull

Textes
Institut Ramon Llull

Traduction
Mariam Chaïb Babou

Révision
Mariam Chaïb Babou

Coordination éditoriale
Institut Ramon Llull

**Conception graphique
et maquette**
Mireia Barreras

